

LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Salle du Conseil • 14h-16h30

Episode 2 :

Les procédures de prévention, consensuelles ou judiciaires, au service de la restructuration des dettes se diversifient, séduisent et ne cessent d'évoluer. Le constat peut être fait en France et au-delà de nos frontières. La Commission européenne souhaite une harmonisation des droits, la France et l'Allemagne faisant figure de chefs de file. Le droit OHADA, le droit marocain ont également fait le choix de l'anticipation, dont le rayonnement est vaste. Les entreprises sont transnationales, les maintenir dans le tissu économique préserve les échanges commerciaux, facilite la circulation des capitaux en Europe et ailleurs. L'incertitude doit être combattue.

Intervenants :

- Valérie GOMEZ-BASSAC, Députée de la 6^e circonscription du Var
Membre de la commission des affaires Culturelles et d'Education
Membre de la commission des affaires Européennes
Membre de l'Institut Français

- Moulay Mohamed Lahbib RHALIB
Professeur de droit des affaires à l'Université de Casablanca, Maroc